

# DEVENIR ENSEIGNANT BÉNÉVOLE DE CLUB À LA FÉDÉRATION DE SPORTS DE COMBAT - FRANCE

**FSC FRANCE**



**FÉDÉRATION DE SPORTS DE COMBAT  
ET ARTS MARTIAUX - FRANCE**

**ENTRAÎNEMENT**

**FORMATION**

**PÉDAGOGIE**

## GROUPES DE DISCIPLINES MARTIALES OU/ET SPORTIVES

### Groupe 1 - ARTS DE COMBAT :

. ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS [AMT] : JUDO TRADITIONNEL [JT], JU-JUTSU TRADITIONNEL [JTT], BU-JUTSU TRADITIONNEL [BJT], KARATE TRADITIONNEL [KT], KOBUDO TRADITIONNEL [KBT], JEET-KUNE-DO [JKD] & KALI.

. ARTS MARTIAUX MODERNES [AMM] : JU-JUTSU DEFENSE [JJD], JU-JUTSU COMBAT [JJC], BU-JUTSU MODERNE [BJM], KARATE-CONTACT [KC], KARATE ARTISTIQUE [KA], KOBUDO ARTISTIQUE [KBA].

. ARTS MÉDIÉVIAUX [AM]

Groupe 2 - ACTIVITÉS MARTIALES DE LA DÉFENSE PERSONNELLE [DEF] : KICK-DÉFENSE [KD], KRAV-MAGA [KM], KAPAP-LOTAR [KL], POING INSTINCTIF SELF-DÉFENSE [PI], TOJIRU JEITAI [TJ], AUTO-DÉFENSE MÉDIÉVALE [ADM].

Groupe 3 - ACTIVITÉS MARTIALES DE LA MISE EN FORME [FIT] : AÉRO-KICK [AK].

Groupe 4 - BOXES PIEDS-POINGS [BPP] : FULL-CONTACT [FC], KICK-BOXING [KB] (AMERICAN LOW-KICK [LK] & JAPANESE K-1 [K1]), MUAY-THAÏ [MT].

Groupe 5 - SPORTS PIEDS-POINGS-SOL [PPS] : SHOOT-BOXING [SB], BOXE LIBRE [BL], BOXE MIXTE MARTIALE [BMM], SHOOTO [ST].

Groupe 6 - LUTTES DE SOUMISSION [LUT] : SUBMISSION WRESTLING (AMERICAN GRAPPLING) [SW].

Groupe 7 - ACTIVITÉS DU SPORT ADAPTÉ (HANDI-MARTIAL [HAN] : DISCIPLINES PARMI LES SIX GROUPES DE SPÉCIALITÉS CI-DESSUS.

## TROIS BREVETS FÉDÉRAUX D'ENSEIGNANT [BF]

### AIDE-ANIMATEUR FÉDÉRAL [AAF]

**Prérequis :** 16 ans révolu et titulaire de l'avant-dernier grade technique la progression technique délivré en club (dans la mention du diplôme présenté).

**Formation :** 1er WEEK-END DE FORMATION DU [DAF] + ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION.

**Prérogatives :** Ce diplôme permet de seconder l'enseignant de la structure [DAF, DIF, DPF] pour l'encadrement d'une séance de sports de combat et arts martiaux quel que soit le public. La validité de ce diplôme est permanente mais ne permet pas d'ouvrir un club, ni d'animer une séance en autonomie.

### BF 1° : ANIMATEUR FÉDÉRAL [DAF]

**Prérequis :** 17 ans révolu, titulaire du dernier grade de la progression technique délivré en club (dans la mention de diplôme présenté) et du certificat de formation PSC1 (possibilité de valider cette attestation durant la formation).

**Formation :** DEUX WEEK-ENDS EN PLUS DE LA FORMATION DE L'[AAF] + ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION.

**Prérogatives :** Ce diplôme permet de mettre en place et d'encadrer en autonomie une séance de sports de combat et arts martiaux à partir de l'âge de 18 ans. La validité de ce diplôme est permanente et ne permet pas d'ouvrir un club. Le [DAF] valide le premier cycle de la formation d'instructeur [DIF].

### BF 2° : INSTRUCTEUR FÉDÉRAL [DIF]

**Prérequis :** 18 ans révolu, titulaire du [DAF] (ou l'équivalent) et du 1<sup>er</sup> degré fédéral de grade supérieur dans la mention présentée du [DIF] ou dans une discipline du même groupe d'appartenance (possibilité de valider ce grade durant la formation).

**Formation :** TROIS WEEK-ENDS DE FORMATION EN PLUS DU [DAF] + ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION + EXAMEN FINAL.

**Prérogatives :** Ce diplôme est délivré lors de l'obtention du 1<sup>er</sup> degré fédéral de grade supérieur de la mention concernée et permet d'assurer la responsabilité technique et pédagogique d'un club de sports de combat et arts martiaux quel que soit le public. La validité de ce diplôme est permanente.

### BF 3° : PROFESSEUR FÉDÉRAL [DPF]

**Prérequis :** 19 ans révolu, titulaire du [DIF] ou équivalent, expérience d'enseignant de club depuis au moins une saison, titulaire du 2<sup>ème</sup> degré fédéral de grade supérieur dans la mention présentée du [DPF] ou dans le même groupe de la mention présentée ou un 1<sup>er</sup> degré dans deux disciplines appartenant au même groupe d'appartenance de la mention présentée (possibilité de valider ces grades durant la formation).

**Formation :** TROIS WEEK-ENDS EN PLUS DE LA FORMATION DU [DIF] + ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION.

**Prérogatives :** Ce diplôme reconnaît l'enseignant expérimenté dans sa propre discipline et possédant des fortes connaissances dans les disciplines du même groupe de disciplines. Il permet d'assurer la responsabilité technique et pédagogique d'un club de sports de combat et arts martiaux quel que soit le public. En outre, il permet également la fonction de cadre régional, d'assurer l'encadrement de la formation des cadres techniques de sa discipline principale, et la direction de stages de formation d'enseignant bénévole de club. La validité de ce diplôme est permanente.

# LES DIPLÔMES D'ENSEIGNANT DE LA F.S.C.

<b>1<sup>er</sup> STAGE : ATTESTATION D'AIDE-ANIMATEUR FÉDÉRAL [AAF]</b> Correspondant au 1 <sup>er</sup> week-end de formation du DAF	
PREROGATIVES	Assiste l'enseignant du club
ORGANISATION DE LA FORMATION	Niveau régional
ENCADREMENT DE LA FORMATION	Cadres techniques habilités par la commission nationale
CONDITION D'ACCES A LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être âgé de 15 ans révolus et licencié à la FSC</li> <li>• Être titulaire de l'avant-dernier grade de la progression technique délivré par l'enseignant en club de la discipline présentée pour la validation de l'[AAF].</li> </ul>
DUREE DE LA FORMATION	15 h de formation (2 jours) + examen en cours de formation
COÛT DE LA FORMATION	Formation de l'[AAF] = 50 euros (sans hébergement)
CONDITIONS D'OBTENTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir l'ensemble des UF (voir livret fédéral de formation)</li> <li>• La note de 10/20 doit être obtenue à chaque Module</li> <li>• Une note inférieure à 06/20 est éliminatoire pour l'UF7 et 8</li> <li>• <b>Acquisition du diplôme à l'âge de 16 ans révolus.</b></li> </ul>
VALIDATION	Commission régionale (ou nationale) de formation
VALIDITE	Permanente

<b>1<sup>er</sup> CYCLE : DIPLÔME D'ANIMATEUR FÉDÉRAL [DAF]</b> Trois week-ends de formation	
PREROGATIVES	Assure des cours en autonomie
ORGANISATION DE LA FORMATION	Niveau régional ou national
ENCADREMENT DE LA FORMATION	Cadres techniques habilités par la commission nationale
CONDITION D'ACCES A LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être âgé de 17 ans révolus et licencié à la FSC</li> <li>• Être titulaire du dernier grade de la progression technique délivré par l'enseignant en club de la discipline présentée pour la validation du [DAF].</li> </ul>
DUREE DE LA FORMATION	35 h de formation (5 jours ou 3 week-ends complets) + 20 h de stage d'enseignement en structure associative (Tutoré par un titulaire d'un BF2° au minimum) + examen en cours de formation.
COÛT DE LA FORMATION	Formation de l'[AAF] + [DAF] = 250 euros (sans hébergement)
CONDITIONS D'OBTENTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir une attestation de formation en secourisme (ex. : PSC1)</li> <li>• Être initié à l'arbitrage dans sa discipline ou le groupe de disciplines proches</li> <li>• Participer à 2 manifestations fédérales (accompagner des pratiquants ou aider à l'encadrement)</li> <li>• Obtenir l'ensemble des UF (voir livret fédéral de formation)</li> <li>• <b>Valider le dernier grade technique de la progression délivré par l'enseignant en club d'une discipline du groupe d'appartenance de la mention présentée pour la validation du [DAF] (si ce n'est pas le cas lors de l'inscription à la formation)</b></li> <li>• La note de 10/20 doit être obtenue à chaque module de formation</li> <li>• Une note inférieure à 06/20 est éliminatoire pour l'UF7 et 8</li> <li>• <b>Acquisition du diplôme à l'âge de 18 ans révolus.</b></li> </ul>
VALIDATION	Commission régionale (ou nationale) de formation
VALIDITE	Permanente

<b>2<sup>ème</sup> CYCLE : DIPLOME D'INSTRUCTEUR FEDERAL [DIF]</b>	
<b>Trois week-ends supplémentaires de formation au [DAF]</b>	
PREROGATIVES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité technique et pédagogique d'un club</li> <li>• Passage de grades techniques jusqu'au dernier grade technique de la progression délivré en club</li> <li>• Présentation des élèves aux examens de grades supérieurs, aux stages techniques et aux compétitions fédérales de la discipline enseignée.</li> </ul>
ORGANISATION DE LA FORMATION	Niveau national
ENCADREMENT DE LA FORMATION	Cadres techniques habilités par la commission nationale
CONDITION D'ACCES A LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Être âgé de 17 ans révolus et licencié à la FSC</b></li> <li>• <b>Être titulaire du dernier grade technique de la progression délivré par l'enseignant en club de la mention présentée pour la validation du [DIF] et titulaire du [DAF] (ou l'équivalent).</b></li> </ul>
DUREE DE LA FORMATION	35 h en stage national (5 jours ou 3 week-ends complets en plus du cycle du [DAF] + 5 h d'examen et 20 h de stage pédagogique en structure associative (Tutoré par un titulaire d'un BF2° au minimum)
COUT DE LA FORMATION	Formation du [DIF] = 250 euros (sans hébergement) Forfait deux diplômes : [DAF] + [DIF] = 400 euros (sans hébergement)
CONDITIONS D'OBTENTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir une attestation de formation en secourisme (ex. : PSC1)</li> <li>• Être initié à l'arbitrage dans sa discipline ou le groupe de disciplines proches</li> <li>• Participer à 2 manifestations fédérales (accompagner des pratiquants ou aider à l'encadrement)</li> <li>• Obtenir l'ensemble des UF (voir livret fédéral de formation)</li> <li>• <b>Valider le 1<sup>er</sup> degré fédéral de grade supérieur d'une discipline du groupe d'appartenance de la mention présentée pour la validation du [DIF] (si ce n'est pas le cas lors de l'inscription à la formation)</b></li> <li>• La note de 10/20 doit être obtenue à chaque module de formation</li> <li>• Une note inférieure à 06/20 est éliminatoire pour l'UF7 et 8</li> <li>• <b>Acquisition du diplôme à l'âge de 18 ans révolus.</b></li> </ul>
VALIDATION	Commission nationale de formation
VALIDITE	Permanente avec possibilité de recyclage tous les 5 ans par le biais d'une aide à l'encadrement d'une session régionale de formation.

<b>3<sup>ème</sup> CYCLE : DIPLOME DE PROFESSEUR FEDERAL [DPF]</b>	
<b>Trois week-ends supplémentaires de formation au [DIF]</b>	
PREROGATIVES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité d'un club multidisciplines</li> <li>• Passage de grades techniques jusqu'au dernier grade technique de la progression délivré en club</li> <li>• Présentation des pratiquants aux examens de grades supérieurs, aux stages techniques et aux compétitions fédérales des disciplines du groupe de spécialités enseignées</li> <li>• Aide à la formation des enseignants bénévoles de club (session de formation régionale).</li> </ul>
ORGANISATION DE LA FORMATION	Niveau national
ENCADREMENT DE LA FORMATION	Cadres techniques habilités par la commission nationale
CONDITION D'ACCES A LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Être âgé de 19 ans révolus et licencié à la FSC</b></li> <li>• Être titulaire du [DIF] depuis une saison au minimum (ou l'équivalent)</li> <li>• <b>Être titulaire 1<sup>er</sup> degré fédéral du grade supérieur d'une discipline de la mention du groupe d'appartenance pour la validation du [DPF]</b></li> <li>• <b>Expérience d'enseignant de club depuis au moins une saison.</b></li> </ul>
DUREE DE LA FORMATION	35 h en stage national (5 jours ou 3 week-ends complets) + 5 h d'examen
COUT DE LA FORMATION	Formation du [DPF] = 250 euros (sans hébergement) Forfait trois diplômes : [DAF] + [DIF] + [DPF] = 600 euros (sans hébergement)
CONDITIONS D'OBTENTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir l'ensemble des UF pour obtenir le [DPF]</li> <li>• <b>Valider le 2<sup>ème</sup> degré fédéral du grade supérieur d'une discipline du groupe d'appartenance pour la validation du [DPF] ou deux grades du 1<sup>er</sup> degré dans le même groupe d'appartenance (si ce n'est pas le cas lors de l'inscription à la formation)</b></li> <li>• La note de 10/20 doit être obtenue à chaque Module</li> <li>• Une note inférieure à 06/20 est éliminatoire pour l'UF7 et 8</li> <li>• <b>Acquisition du diplôme à l'âge de 20 ans révolus.</b></li> </ul>
VALIDATION	Commission nationale de formation
VALIDITE	Permanente avec possibilité de recyclage tous les 5 ans par le biais d'une aide à l'encadrement d'une session nationale de formation.